



Condamnation à payer une dette / tiers condamné à garantir le pai

Par Cacao19

Bonjour

Suite à un litige portant sur une vente immobilière , nous avons perdu en appel et le notaire qui s occupait de la vente à été condamné à garantir 40% des sommes auxquelles nous avons été condamnés .

L huissier en charge de la créance est au courant de ce point modifié en appel et n a pas modifié son décompte .Il nous réclame à ce jour la totalité de la somme malgré plusieurs mail lui rappelant les dispositions du jugement .

Comment faire appliquer le jugement ? Est à nous de faire signifier le jugement au notaire et récupérer les sommes correspondant aux 40% puis payer la totalité ?

Ou est ce a l huissier de faire le tri et de demander à chacun son dû en direct?

Je ne peux malheureusement pas demander conseil à notre avocat parti en retraite il y a deux mois .

Merci de votre aide

Par osram

Bonjour,

Vous devez payer la totalité et faire exécuter le jugement contre le notaire.